

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Rackebierg – phase 1 » pour les lots 23 et 24** présenté par le bureau TR ENGINEERING pour le compte de M. MORELLI

portant sur le fonds inscrit au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous le numéro 78/4067

prévoyant, pour les lots 23 et 24, la modification ponctuelle du PAP remanié existant n° 17191/6C approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 10.03.2015 (basé sur le PAP remanié existant n° 15804/6C et 15804/PA/6C approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 21.01.2013 respectivement du 23.07.2020),

approuvé par le conseil communal en sa séance publique du 27 avril 2022, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

a été notifié au ministre de l'Intérieur, en date du 11 mai 2022, sur base de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée.

Strassen, le 11 mai 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 11 mai 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.